CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CAMP D'ÉTÉ 100 % BASKET

I. Conditions de participation

Les participants au camp doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de BasketBall. (Licence compétition)

Pour participer au Camp d'été 100% Basket, il faut être né entre 2007 et 2013 (s'ils sont capables de jouer sur grand panier).

Les inscriptions se font par voie postale via le lien suivant.
Merci de joindre le formulaire d'inscription complété ainsi qu'un chèque à l'ordre :

CD67 - Camp Été

La fiche sanitaire de liaison ainsi que d'éventuels autres papiers devront être amenés au moment du départ.
Un mail vous parviendra début juin pour les détails de l'organisation.
Le nombre de participants est limité à 100 stagiaires par semaine.

La date limite de pré-inscription est le 1er juillet 2024. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

II. Mode de paiement

Les règlements devront être effectués par chèques bancaires (à l'ordre du CD67), ou chèques vacances.
Dans tous les cas, **la totalité du paiement doit être effectué avant le début du camp**.

Si vous souhaitez régler par chèques vacances, merci de contacter directement la responsable du camp :

- par mail : ctflaurence@basket67.fr
  ou
- par téléphone au : 06.22.72.70.79

III. Conditions d'annulation et de remboursement

En cas d'annulation avant et pendant le camp pour un motif de blessure ou de maladie, des frais administratifs seront appliqués pour un montant de 90,00€ ainsi que des frais

d'annulation d'un montant de 30,00€, soit une retenue totale de 120,00€. Tout départ anticipé pour d'autres raisons ne pourra aucunement faire l'objet d'un quelconque remboursement.
Pour tout remboursement, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.

En cas de MODIFICATION ou ANNULATION DU PARTICIPANT : prévenir la responsable du camp immédiatement par téléphone au 06 22 72 70 79 et confirmer obligatoirement par écrit.

Annulation par le CD67 : Le CD67 se réserve seul le droit d'annuler un stage et ce sans préavis, avec remboursement des sommes déjà avancées pour le stage.

IV. Documents obligatoires et trousseau

Nous vous ferons parvenir avant le départ de votre enfant un dossier comprenant : la fiche sanitaire, la convocation, les documents obligatoires (carte d'identité, passeport), les bagages, le trousseau…

Le stagiaire doit se munir de sa carte d'identité en cours de validité.

Nous vous conseillons de marquer vos affaires. Attention, nous ne sommes pas responsables des vols. Évitez les objets de valeur.

Les participants qui suivent un traitement médical au moment du camp doivent obligatoirement remettre à la responsable du camp les médicaments et l'ordonnance indiquant la posologie. Aucun médicament ne sera laissé en libre accès dans les chambres des jeunes, les animateurs se chargeront de donner les médicaments aux jeunes concernés.

V. Modification du programme

Les prix sont tout compris : ils incluent le stage sportif, l'animation, l'encadrement 24h/24, les transferts et l'assurance (cf. paragraphe assurance).

Modifications du programme : La responsable du camp peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités…) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

VI. Discipline

Tous nos séjours respectent les lois en vigueur pour la protection des mineurs. En ce sens, la consommation de drogues, d'alcool ou de cigarettes est formellement interdite.

Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, le CD67 se réserve le droit d'en informer les parents et d'interrompre son séjour. Les frais de retour seront à la charge des parents.

VII. Assurance

Le CD67 est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Générale et assistance rapatriement portant le numéro de contrat ASSOCIA 3 n°IA 802.9736, souscrit auprès de ACM IARD SA.

L'assurance du CD67 couvre les responsabilités civiles des organisateurs et des personnes assurant l'encadrement. L'assurance du CD67 ne couvre pas les vols, dégradations, bris d'objets personnels, malveillance. Les stagiaires doivent être couverts par une responsabilité civile de particulier.

Véhicule : En inscrivant votre enfant au camp, vous donnez votre accord pour que les animateurs transportent votre enfant dans leurs véhicules personnels en cas d'urgence (ex.: hôpital) ou pour des raisons d'organisation (piscine ou autre sortie dans le minibus).

VIII. Déclarations Jeunesse et Sports

Nos séjours sont déclarés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Ils répondent donc aux obligations réglementaires : qualité et sécurité des installations, qualification de l'encadrement.

En inscrivant votre enfant vous confirmez avoir lu et accepté les présentes conditions de participation.